


Les Rencontres de journalistes « Esprit critique et journalisme » s’adressent aux élèves du second degré et ont pour objectif de leur faire comprendre le système des médias, de former leur jugement critique, de développer leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen. Pour comprendre le monde qui les entoure, les élèves doivent plus que jamais apprendre à s'informer en exerçant leur esprit critique. Ces Rencontres permettent de distinguer les différentes sources, de comprendre les contextes de fabrication et de diffusion de l'information, de connaître les usages et les effets des images, de savoir déconstruire les stéréotypes. Elles s’organisent autour de deux grandes thématiques au choix des établissements.

**Les deux thématiques proposées**

* Comprendre le fonctionnement du monde médiatique et les processus de construction de l’information
* Comprendre et lire des images médiatiques : photo de presse ou dessin de presse.

Organisation de la rencontre

Le journaliste se rend dans une classe pour y mener un dialogue avec les élèves à propos de la thématique choisie. Il prend appui sur son expérience de journaliste et sur sa conception du journalisme.

La rencontre avec un journaliste est un moment privilégié qu’il convient de préparer et d’organiser en respectant le cahier des charges pour que cette rencontre représente un véritable dialogue entre le journaliste, dessinateur de presse, professionnel des médias, de l’information et les élèves. La rencontre se coconstruit et se prépare en amont avec l’enseignant et les équipes pédagogiques et administratives de l’établissement.

Le dispositif

L’académie, avec le soutien du GIP-Acmisa\*, organise les *Rencontres de journalistes* qui complètent l’opération nationale de la Semaine de la presse et des médias à l’Ecole (SPME).

Les Rencontres de journalistes 2023 auront lieu **du 27 mars au 6 avril 2023.** Les inscriptionsse dérouleront jusqu’au **9 février 2023** par courrier électronique uniquement adressé à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr **(un bulletin par rencontre).**

D’une **durée de deux heures maximum**, la rencontre concerne nécessairement une classe ou un groupe constitué. Afin de permettre des échanges personnalisés et de qualité, les regroupements de classes ne sont pas autorisés, sauf exception dans le cas de regroupement de deux demi-groupes.

Chaque journaliste peut effectuer **au maximum** deux rencontres pour deux classes sur une demi-journée.

Préparation des rencontres

La rencontre se fonde sur la construction de l’esprit critique et sur une thématique proposée au choix de l’établissement.

En amont de la rencontre, l’équipe pédagogique aura pris soin de consulter le guide pratique des rencontres avec des professionnels des médias et de l’information en milieu scolaire disponible à cette adresse : <https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/Guide_pratique_CLEMI_interventions_de_professionnels_de_l_information_en_milieu_scolaire.pdf>

Dans le courrier d’acceptation de la demande sera fourni le contact du journaliste attribué à l’établissement. L’équipe pédagogique doit contacter le journaliste au sujet de la thématique choisie et des points qui seront abordés lors de la rencontre. Ces échanges sont primordiaux avant la rencontre afin que le journaliste prenne connaissance de la démarche de l’enseignant.

Modalités

La rencontre peut avoir lieu dans une salle de classe mais le CDI est le lieu privilégié car les professeurs documentalistes jouent un rôle essentiel dans l’accès autonome et réfléchi des élèves à l’information.

En fonction du planning établi, il pourra être demandé aux collèges de recevoir à leurs frais le journaliste au restaurant scolaire.

A l’issue des rencontres, les professeurs complèteront obligatoirement le questionnaire-bilan mis en
ligne accompagné éventuellement de comptes rendus ou travaux d’élèves, photographies etc.

Chaque rencontre devra être recensée sur la plateforme ADAGE.

\* *Les membres actuels du Gip-Acmisa sont l’académie de Strasbourg, la DRAC Grand Est, la Collectivité européenne d’AlsaceA, la Ville de Colmar, la Ville de Strasbourg, la Ville de Mulhouse, l’Eurométropole de Strasbourg et le Crédit Mutuel Enseignant,*

*La Région Grand Est est partenaire du Gip-Acmisa*

**Bulletin d’inscription Rencontres de journalistes 2023**



**IMPORTANT : si vous désirez déposer plusieurs projets, vous devez remplir ce
formulaire plusieurs fois.**

Chaque bulletin est à remplir électroniquement, afin de faciliter le traitement des informations, et à
adresser à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr avant le 09/02/2023.

Nom de l’établissement :

 …………………………………………………………………………………………………….…..…..

 Collège Lycée LP 67 68

souhaite participer aux Rencontres de journalistes organisées par le Gip-Acmisa, et s’engage à suivre le cahier des charges des rencontres ci-dessus dès notification de l’inscription par la délégation académique à l’action culturelle (Daac).

|  |
| --- |
| **Coordonnées de la structure scolaire** |
| Adresse : |  |
| Courriel académique : |  |
| Téléphone : |  |
|  |  |
| **Coordinateur de la rencontre** |
| Nom et prénom du professeur : |  |
| Matière enseignée :  |  |
| Courriel académique du professeur : |  |
| Téléphone du professeur  : (obligatoire) |  |
| Classe concernée et effectif des élèves : |  |
| **Thématique choisie (ce choix sera respecté dans la mesure du possible)** |
|  Le fonctionnement du monde médiatique et les processus de construction de l’information. |  |
|  Comprendre et lire des images médiatiques : photo de presse ou dessin de presse.  |  |

|  |
| --- |
| **Jour et créneau souhaités pour la rencontre\***(Il est conseillé de proposer plusieurs créneaux. Dans ce cas-là, vous pouvez numéroter les créneaux choisis parordre de préférence. Votre choix sera respecté dans la mesure du possible) **Matin Après-midi**  |
| *Lundi 27 mars 2023* |  |  |
| *Mardi 28 mars 2022* |  |  |
| *Mercredi 29 mars 2023* |  |  |
| *Jeudi 30 mars 2023* |  |  |
| *Vendredi 31 mars 2023* |  |  |
| *Lundi 3 avril 2023* |  |  |
| *Mardi 4 avril 2023* |  |  |
| *Mercredi 5 avril 2023* |  |  |
| *Jeudi 6 avril 2023* |  |  |

Le journaliste sera rémunéré par l’établissement qui recevra la dotation établie au tarif fixé par le Gip-Acmisa. Seuls les éventuels frais de restauration scolaire sont à la charge de l’établissement.

À ………..…………….., le ……........................2023

Le Chef d’établissement